



Informez-vous librement, téléchargez l'application SUD Orano Recyclage

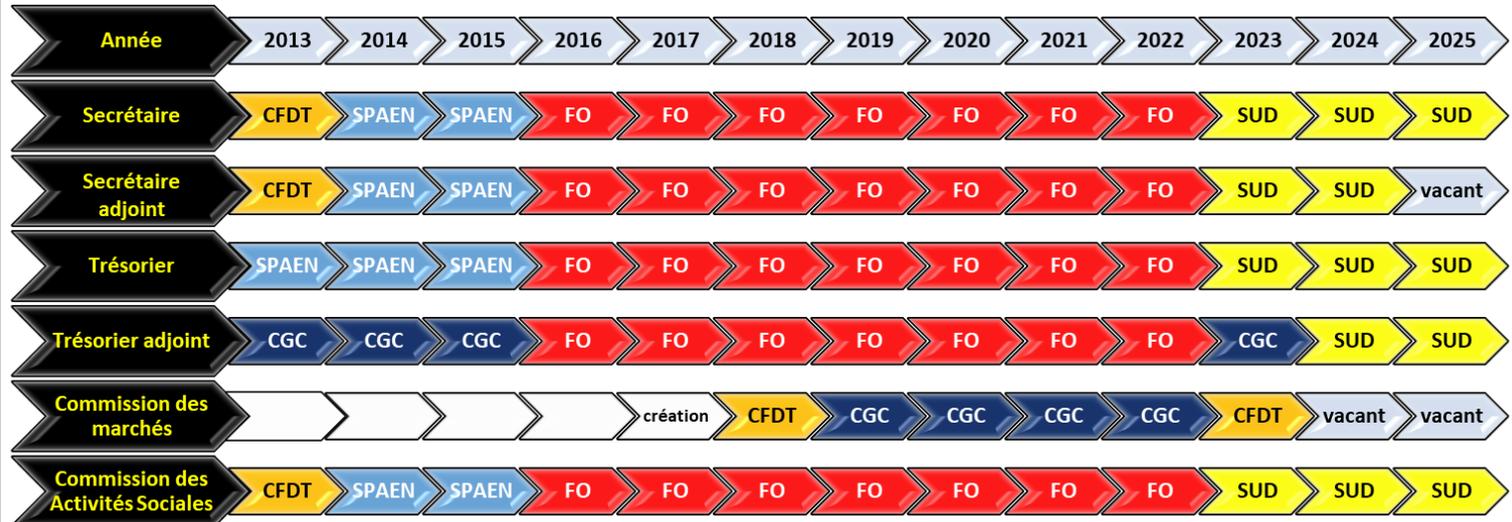


Le 31 janvier 2025

# L'HORRIBLE LOI DE BRANDOLINI !

**Composition du bureau CE/CSE :** SUD Orano Recyclage est reconnu pour ne faire aucune guerre syndicale. **Pourtant, depuis plusieurs mois, nous faisons face à la calomnie et la diffamation.** SUD propose en réponse un tract instructif afin de stopper la désinformation nuisible au collectif.

Voici la composition du bureau CE/CSE depuis 2013. **Cela permet de mettre en lumière l'expérience de chacun et aussi les démissions :** élections fin 2012, fin 2015, fin 2018 et fin mars 2023 (démissions CFDT et CGC après 6 mois).



**Les comptes du CSE :** Voici les lignes principales des comptes CE/CSE depuis 2018 (création du CSE en octobre 2018).

	SUD : 0 siège	SUD : 5 sièges sur 31					SUD : 11 sièges sur 31	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (comptes non cloturés)	
<b>Dotation du CSE (2,56 % de la masse salariale brute)</b>	<b>4 835 242 €</b>	<b>4 400 653 €</b>	<b>4 302 492 €</b>	<b>4 462 587 €</b>	<b>4 528 695 €</b>	<b>4 738 404 €</b>	<b>4 969 768 €</b>	
Frais de fonctionnement	612 694 €	550 408 €	549 977 €	498 247 €	530 369 €	549 321 €	588 189 €	
Bons d'achat d'été et de Noël	798 225 €	334 350 €	495 620 €	1 097 550 €	1 222 180 €	691 100 €	778 562 €	
Vacances Enfants + Vacances Familles	2 070 580 €	1 991 617 €	1 495 755 €	1 532 003 €	2 027 490 €	2 451 397 €	2 491 212 €	
Scolarité	886 080 €	616 742 €	575 643 €	606 150 €	633 381 €	606 085 €	590 327 €	
Licences sportives	160 270 €	154 680 €	113 830 €	97 250 €	127 120 €	138 666 €	117 650 €	
Sous-commissions (Arbre de Noël, billetterie spectacles, billetterie loisirs, cinéma, bibliothèque, ludothèque, ...)	307 783 €	306 682 €	216 069 €	257 052 €	265 320 €	290 076 €	252 230 €	
Immobilier	115 223 €	127 705 €	121 292 €	110 822 €	160 732 €	135 812 €	99 928 €	
Aide (dons, secours immédiat et auxiliaires familiales)	12 957 €	21 256 €	7 450 €	11 500 €	21 649 €	9 395 €	13 606 €	
Associations (sportives, retraités, ...)	84 359 €	70 946 €	56 540 €	86 481 €	71 362 €	76 730 €	67 179 €	
Redressement URSSAF			693 151 €					
<b>Comptes au 31 décembre</b>	<b>1 841 624 €</b>	<b>2 286 582 €</b>	<b>1 980 324 €</b>	<b>1 962 739 €</b>	<b>1 369 368 €</b>	<b>1 107 741 €</b>	<b>965 094 €</b>	

SUD assume d'avoir évoqué une trésorerie en baisse et de rechercher des pistes d'économies permettant de préserver, voire d'améliorer, un haut niveau de prestations. Nous entendons avoir une gestion saine et responsable.

**Décisions du CSE depuis avril 2023 :** Par pure argutie, SUD coulerait donc les comptes du CSE. Sans majorité aucune pour prendre des décisions, chacun conviendra que cette affirmation relève du burlesque. La Direction a lancé une mode.

**La lecture irréfutable et vérifiable des choix du CSE révèle une réalité qu'aucune diffamation ne peut masquer.**

Faisons un zoom sur des décisions du CSE en 2023-2024 en ayant en tête qu'il n'y a eu aucune autre piste d'économies proposée sur cette période, aucune !

Proposition SUD	Décision du CSE	Coûts/Économies
Proposition SUD d'une prime de Noël de 100 € pour un coût de 404.150 €	Proposition SUD non votée car le CSE vote une prime de Noël de 171 € pour un coût de 691.100 €	+ 286.950 € de coût supplémentaire par rapport à la proposition SUD
Proposition SUD d'une révision des bénéficiaires CSE (plus de notion d'âge et arrêt à la fin de l'année du départ en retraite)	Refusée	Économie d'environ 250.000 € / an, respect de l'équité légale sur les non-salariés et baisse du risque URSSAF
Proposition SUD de plafonner les subventions (hors entraide et primes d'été/Noël) à 4000 € par ouvrant droit.	Refusée	Économie d'environ 100.000 € / an et permettant une meilleure équité
Proposition SUD de 50 € de CESU par ouvrant droit substitués à 50 € de remboursement ou de chèques-vacances donc sans aucun coût pour le CSE	Proposition SUD non votée car le CSE vote une note CESU avec épargne selon MEF d'un coût potentiel de 335.000 € (si l'ensemble des ouvrants droit en fait la demande)	+ 335.000 € de coût supplémentaire par rapport à la note SUD

**Soit de manière factuelle sur ces 4 choix du CSE : + 286. 950 € en 2023 et jusqu'à 685.000 € de coûts supplémentaires par an par rapport aux propositions SUD**

Que les propositions de SUD soient considérées comme mauvaises et/ou inadmissibles est parfaitement entendable dans un débat démocratique sain.

**Mais essayer de faire croire que c'est le vilain petit canard SUD qui coule le CSE, sans même proposer des pistes d'économies, qui plus est via une intersyndicale majoritaire, est malhonnête.**

Les décisions à prendre sur le patrimoine du CSE ne sont donc pas les seules pistes d'économies et d'équilibrage des droits.

Nous précisons que l'ensemble des élus du CSE sont pourtant parfaitement au courant des éléments comptables. Le bureau du CSE (SUD) a d'ailleurs réalisé une présentation avec des graphes.

**CSE : COMPTES DE BASSE-COUR À DORMIR DEBOUT**



**Décisions du CSE sur la gestion du patrimoine :**

Comme fin 2018, quand la CFDT s'était exprimée sur son souhait de vendre NOUAINVILLE, ces choix font polémique.

GESTION DU PATRIMOINE	VOTE SUD	Décision du CSE
Mise en vente du Complexe de NOUAINVILLE	POUR	CONTRE
Mise en vente de l'étang de Biville	POUR	CONTRE
Mise en vente du Gabion de chasse de Marchésieux	POUR	CONTRE
Cession en l'état de la salle de Vauville	POUR	CONTRE
Gestion par le CSE du projet de salle de sport de la Direction	CONTRE	POUR

Le 27 janvier, le bureau du CSE a envoyé à l'ensemble des membres du CSE les résultats des votes de son enquête sur la gestion du patrimoine à laquelle **1190 ouvrants droit ont répondu.**

SUD estime essentiel d'avoir une démarche participative. Elle permet d'avoir de très nombreuses pistes de réflexion sans aucun dogme.

**Le CSE doit donc prévoir dans son budget :**

**le coût du coaching pour la salle et les travaux de remise en état des biens immobiliers**

**Activités Sportives et Culturelles :** SUD considère qu'un CSE géré plus équitablement permettrait une meilleure participation à toutes les activités sportives et culturelles quels que soient le sport et le lieu où l'on habite !

Nous réfutons avec la plus grande vigueur de vouloir « tuer » toutes les associations sportives, un tel raccourci est inadmissible. SUD apporte d'ailleurs chaque année son soutien à plusieurs d'entre elles et nous diffusons nos votes.

Prenons l'exemple de l'équitation qui est l'activité profitant au plus d'ayants droit car elle ne se pratique pas sur un même et unique lieu et dont le CSE n'est pas propriétaire des centres équestres. **Ce modèle aurait pu être développé et amélioré.**

**Il a été abordé en instance les travaux concernant ces différents biens immobiliers pour leur réaménagement et la mise en sécurité, des devis seront lancés.** Ces travaux auront sans doute un coût significatif.

**Ignominie :** Les communications visant à faire croire que nous pourrions licencier les salariées du CSE sont toxiques.

**Comment peut-on écrire des propos si infâmes et ne pas penser à l'impact sur les salariées concernées ?**

C'est d'autant plus inadmissible qu'une expertise, suivie par l'inspection du travail, a été réalisée sous la précédente mandature **sur les risques psychosociaux de ces salariées.**

Nous sommes dans le même temps accusés, pour ne pas changer, de vouloir vendre la ludothèque.

Replaçons des faits, **là encore vérifiables**, sur les actions du bureau CSE (SUD) :

- Recrutement d'un CDD en décembre 2024 pour surcroît d'activité sur la partie ludothèque afin de mieux la valoriser (**à contrario total des accusations pourtant postérieures à ce recrutement**),
- Mise en place d'un suivi médical et des EAP pour l'ensemble des salariées du CSE, ce qui n'avait jamais été fait malgré l'obligation légale,
- Mise en place de la dématérialisation et du télétravail, tout en augmentant significativement les permanences d'accueil pour l'ensemble des ouvrants droit.

**Détournement 2014 - 2015 :** De façon calomnieuse, il a été écrit dans une communication syndicale, tentant de manière ridicule de faire un lien avec le détournement d'argent de 2 élus du SPAEN en 2014 et 2015, que « *des militants SUD seraient sous le coup d'une plainte instruite par la Brigade Financière de la Gendarmerie depuis 2017 pour abus de confiance avec suspicion de détournement d'argent du CSE.* »

Le factuel étant l'ennemi de la désinformation, SUD rappelle que ce n'est pas sur nos listes électorales que d'anciens élus du SPAEN de cette époque se trouvaient en 2018 et 2023. **Cet acharnement ne manque pas de nous interroger.**

**En CSE, SUD a demandé que les informations diffamantes et mensongères cessent.** Qui peut cautionner de telles méthodes ? Quel est l'objectif ?

**SUD utilise son énergie face à la Direction**, nous avons donc rappelé qu'elle avait sans doute des éléments puisqu'elle a acté le licenciement de deux salariés dans ce dossier (dont l'un a été réintégré).

**La seule et unique chose qui nous intéresse, c'est que le CSE soit indemnisé à hauteur du préjudice subi.**

C'est d'ailleurs en ce sens, qu'il y a deux ans, nous avons interrogé le bureau du CSE qui avait répondu n'avoir aucune information. Nous apprenons désormais qu'un courrier de classement sans suite a pourtant été adressé au CSE en juin 2021.

**SUD entend, comme pour toutes les affaires de détournement, que le CSE soit indemnisé !**

**Le CSE a voté à l'unanimité pour mandater la secrétaire et aller en justice.**

**Expertise FITECO - 1<sup>ère</sup> partie :** Le rapport de la 1<sup>ère</sup> expertise portant sur les comptes AEP (fonctionnement du Comité) a été présenté en CSE, la 2<sup>ème</sup> portera sur les sous-commissions touchant aux comptes des Activités Sociales et Culturelles.

Sur les comptes de fonctionnement, SUD avait déposé une plainte pour laquelle le CSE s'est porté partie civile évoquant des constats d'abus. Nous notons dans les conclusions du rapport de l'expert FITECO : « *Dans l'ensemble les élus et représentants syndicaux respectent les budgets alloués par le CSE pour l'exercice de leurs missions représentatives. Nous pouvons toutefois nous interroger sur la légitimité et la nécessité de certaines dépenses par rapport à l'exercice du mandat de représentant du personnel et/ou représentant syndical, ainsi que sur la redondance de certaines dépenses.* ».

SUD avait donc un regard avisé et nous ne pouvons que regretter que la mise en lumière de ce confort institutionnalisé engendre désormais une telle rancœur alors que notre plainte est contre X.

Le rapport de la 2<sup>ème</sup> expertise devra évoquer notamment **la sous-commission Billetterie Spectacles** pour laquelle le CSE a porté plainte (SUD s'est en plus porté partie civile tant nos doutes sur un préjudice très important sont forts).

**SUD ne lâchera rien sur tous ces préjudices qui impactent notre bien collectif.**

**Participation activité sportive, artistique et culturelle :** La participation plafonnée à 50 € se fera désormais **par virement** comme l'a proposé le bureau CSE (vote unanime). Elle est non soumise aux cotisations sociales (confirmation de l'URSSAF).



**Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)**